



MJC Combs-la-Ville - Atelier Aquariophilie

Bourse aux Poissons, Plantes & Matériels

Dimanche 23 Février 2020

Salle des Fêtes André Malraux

Rue Marcellin Berthelot – Z.A.E de l'Ormeau (face magasin Grand Frais)

77380 COMBS-LA-VILLE - Sortie N104 "La Francilienne" n° 24



REGLEMENT

La MJC de Combs-la-Ville "Atelier Aquariophilie", dénommée ci-après l'organisateur, propose la 9ème édition de sa bourse aquariophile le **Dimanche 23 Février 2020**. Elle se déroulera dans l'enceinte de la **Salle des Fêtes André Malraux**, rue Marcellin Berthelot, Z.A.E de l'Ormeau à **COMBS-LA-VILLE (77380)**.

L'organisateur met à disposition des exposants un espace de vente de poissons, crustacés, plantes, matériels et livres aquariophiles. L'organisateur fournit aux exposants des aquariums remplis aux deux tiers d'eau du robinet avec un conditionneur d'eau, aérés et chauffés. **Un exposant peut apporter, sous son entière et exclusive responsabilité, son (ses) aquarium (s) personnel (s) ainsi que son dispositif de chauffage, à la condition de préciser sur sa fiche d'inscription les volumes (maximum 200 litres par cuve) et la puissance du chauffage. Tout matériel « non déclaré » sera refusé.**

Pour des raisons de sécurité, l'installation de tout matériel électrique non autonome supplémentaire (pompes, éclairage, etc ...) devra être validée par l'organisateur, exceptés les éclairages nécessaires aux invertébrés marins.

Des espaces seront disponibles sur réservation pour la vente de matériel aquariophile.

Les demandes d'inscription de chaque exposant/vendeur (*voir fiche inscription exposant*) sont à retourner le plus tôt possible. La date limite pour les inscriptions est fixée au **Mercredi 12 Février 2020**.

Cette date pourrait être avancée dans le cas où tous les bacs disponibles seraient réservés avant le **Mercredi 12 Février 2020**.

Lors de l'inscription, chaque exposant indiquera les espèces et variétés proposées à la vente afin de tenir à jour une liste globale présentée sur le site internet de l'organisateur.

Les noms des espèces vendues devront être clairement mentionnés sur les bacs par les vendeurs. Ces derniers s'engagent, en acceptant ce règlement, à ne pas proposer d'espèces protégées par les conventions nationales et internationales, sous peine d'exclusion immédiate de la manifestation, sans possibilité de recours et sans indemnités.

Les poissons mal formés ou malades ne seront pas acceptés. Les vendeurs seront libres de refuser la vente de leurs poissons s'ils estiment que les éventuels acquéreurs ne les maintiendront pas dans des conditions adaptées.

Chaque vendeur sera responsable de ses ventes et devra prévoir son matériel (épuisettes, stylos, marqueurs, ...).

L'organisateur se réserve le droit de proposer des poissons achetés pour l'occasion, autres que les espèces présentées par les vendeurs, il proposera également à la vente des sacs à poissons.

L'installation des poissons dans les bacs de vente aura lieu à partir de 07 H 30 et devra impérativement se terminer pour 09 H 30 au plus tard.

La bourse sera ouverte gratuitement au public, de 10 H 00 à 17 H 00.

Une caution de 15 € (chèque) sera demandée lors de l'inscription, elle sera restituée à l'exposant dès son installation le jour de la manifestation. Un désistement au-delà de la date limite des inscriptions

(Fixée au plus tard au **Mercredi 12 Février 2020**) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Un petit déjeuner sera offert aux exposants avant le début de la manifestation (entre 7 H 30 et 9 H 30).

Un repas pourra être servi (avec réservation) pour un montant de 10 € par personne.

Les frais de participation retenus par l'organisateur s'élèveront à 10 % du montant des ventes réalisées par chaque exposant durant toute la journée. Dans le cas d'un montant global des ventes d'un exposant inférieur ou égal à 15 €, il ne sera pas retenu de frais de participation.

L'organisateur ne saurait et ne pourrait être tenu responsable de tout accident ou événement (*vols, dégradations, etc...*) survenu au cours de la manifestation, que ce soit dans l'enceinte de la salle des Fêtes André Malraux ou à l'extérieur.

Après **lecture, acceptation complète et signature du présent règlement**, merci de nous en retourner un exemplaire par courrier, accompagné de la fiche d'inscription et du chèque de caution de 15 € à l'ordre de la MJC :

à l'adresse suivante : **Patrick VINOT, MJC Aquariophilie, 17 rue Marceau, 77380 COMBS-LA-VILLE.**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

DATE

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

MJC Combs-la-Ville - Atelier Aquariophilie – 1 place Père André Jarlan (place de l'Eglise) – 77380 COMBS-LA-VILLE -
Site internet de la MJC pour télécharger le dossier d'inscription : mjcloreillecasse.com

Pour tout contact et renseignements:

Patrick 06 06 92 20 23 - E-mail: combsaquario-mjc@orange.fr